CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2002

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité - E1 A : Prise en charge d'un site

Session 2002 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et lutte contre l'incendie** (7 questions) **Page 3**

2. **Prévention de la malveillance et des risques techniques** (6 questions) **Page 6**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Prévention et lutte contre l'incendie

Vous êtes adjoint au chargé de sécurité de DESMONTS MEUBLES, entreprise de fabrication de meubles présentant des risques liés aux stockages, aux procédés industriels et aux produits utilisés. Vous devez analyser les risques incendie, évaluer les protections, organiser la formation des EPI et encadrer des travaux par permis de feu.

Question 1

Question 1.a). Analysez les risques d'incendie en vous limitant aux bâtiments 1, 2, 6, 11 et 12.

Les plans montrent des charges combustibles importantes et des risques liés aux procédés. Les protections indiquées doivent être maintenues accessibles et adaptées.

- **Bâtiment 1 :** stockage de panneaux stratifiés en racks de 4 m ; charge combustible élevée. Le plan indique ni sprinkleurs ni RIA.
- **Bâtiment 2 :** usinage du bois, poussières et échauffements de machines ; sprinkleurs et RIA indiqués.
- **Bâtiment 6 :** conditionnement, convoyeurs, cartons et polystyrène ; risque de propagation rapide et risque électrique ; sprinkleurs présents.
- **Bâtiment 11 :** vernissage, solvants, pulvérisation, séchage, ventilation et compresseurs ; risque d'incendie et d'explosion.
- **Bâtiment 12 :** stockage de meubles finis, combustibles et emballages ; charge élevée, propagation rapide.

Dans tous les bâtiments, maîtriser les sources d'ignition, les dégagements et l'adéquation des moyens d'alarme, d'extinction et de désenfumage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risques dominants : stockages combustibles, poussières de bois, solvants inflammables, procédés thermiques et installations électriques.

Question 1.b). Calculez le potentiel calorifique du bâtiment 1 et exprimez le résultat en kilogrammes de bois.

Le plan donne une surface de **4 800 m²** et des racks doubles de **4 m**, mais ces indications ne déterminent pas la quantité de panneaux réellement stockée. Pour calculer l'équivalent bois, il faut connaître la masse de panneaux et leur pouvoir calorifique inférieur (PCI) : **masse équivalente de bois = masse des panneaux × PCI des panneaux ÷ PCI conventionnel du bois**. Si le stock est décrit par un volume, sa masse se calcule d'abord avec sa masse volumique. La hauteur des racks seule ne donne ni leur taux de remplissage ni le volume stocké.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Équivalent bois = masse réelle des panneaux × PCI des panneaux ÷ PCI du bois ; valeur numérique selon le stock réellement présent.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.c). Expliquez les conditions d'inflammation du diluant MEK/DMF.

Le MEK et le DMF s'enflamment lorsque leurs vapeurs se mélangent à l'air dans des proportions comprises dans leur domaine d'inflammabilité et rencontrent une énergie d'activation. Il faut donc réunir le combustible, le comburant et une source d'ignition : flamme, étincelle, surface chaude ou décharge électrostatique. Le MEK, très volatil, peut produire des vapeurs inflammables à température ambiante ; le DMF est moins volatil, mais reste combustible. Une fuite, un récipient ouvert ou une ventilation insuffisante favorise l'accumulation de vapeurs et accroît le risque d'inflammation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Vapeurs dans leur domaine d'inflammabilité, air et source d'ignition : les trois conditions réunies provoquent l'inflammation.

Question 1.d). Proposez les mesures de prévention à appliquer dans l'atelier de vernissage.

Dans l'atelier de vernissage, empêcher les fuites et l'accumulation de vapeurs, puis supprimer les sources d'ignition :

- Assurer une ventilation efficace et une captation au poste ; contrôler régulièrement leur fonctionnement.
- Limiter les quantités de solvants, garder les récipients fermés et stocker les produits dans un emplacement adapté ; collecter les chiffons souillés dans un contenant fermé.
- Mettre à la terre les équipements de transfert et prévenir les décharges électrostatiques.
- Interdire tabac et flammes nues ; utiliser du matériel électrique adapté aux zones à risque d'explosion.
- Nettoyer rapidement les déversements, maintenir les accès et moyens d'extinction libres, et faire appliquer les consignes d'urgence.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Ventilation et captage efficaces, solvants maîtrisés, mise à la terre, suppression des ignitions et consignes appliquées.

Question 1.e). Vérifiez la conformité à la règle R4 APSAD du parc d'extincteurs en place dans les bâtiments 1 et 6 et proposez, le cas échéant, les modifications à y apporter. Considérez que les appareils sont répartis uniformément à l'intérieur du bâtiment.

La base de calcul R4 retenue est un extincteur de couverture pour 200 m², avec arrondi à l'entier supérieur. Les CO2 sont utiles pour les risques électriques, mais ne remplacent pas les appareils de couverture générale.

Bâtiment	Surface	Présents	Requis	Conclusion
1	4 800 m²	15 eau-additif + 6 poudre ABC = 21	24	Ajouter 3 appareils
6	4 500 m²	8 eau-additif + 13 poudre ABC + 7 poudre BC = 28, hors 3 CO2	23	Nombre suffisant

FormaV - document d'entraînement non officiel

Répartir uniformément les appareils, vérifier les distances d'accès, la visibilité, la signalisation et l'adéquation des agents aux risques présents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Bâtiment 1 : ajouter 3 extincteurs. Bâtiment 6 : nombre suffisant, avec 28 appareils de couverture générale pour 23 requis.

Question 2. Établissez le programme de formation théorique et pratique des EPI.

Prévoir deux demi-journées hors temps de travail, récupérées ou payées en heures supplémentaires. Les EPI doivent pouvoir assurer la première intervention et alerter sans s'exposer au-delà de leurs compétences.

1. **Théorie :** rôle des EPI, risques et causes d'incendie dans l'entreprise, alarme et alerte, consignes d'évacuation, limites d'intervention, choix et fonctionnement des extincteurs.
2. **Pratique :** exercices d'alerte et de transmission du message, reconnaissance des appareils, manipulation d'extincteurs sur feux simulés, mise en sécurité et guidage des secours.

Vérifier les acquis, consigner les présences et les résultats, puis organiser des rappels périodiques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux demi-journées : théorie des risques et consignes, puis exercices d'alerte, de mise en sécurité et de manipulation d'extincteurs.

Question 3. Pour les travaux d'extension du réseau de sprinkleurs au bâtiment 12, destiné au stockage de produits finis, indiquez les mesures à prendre avant, pendant et après les travaux nécessitant l'établissement d'un permis de feu.

Établir un permis de feu précisant le lieu, la durée, les opérations et les responsables. Les travaux comprennent découpage, soudage, brasage et meulage en hauteur, dans un stockage de produits finis.

1. **Avant :** autoriser les travaux et désigner un surveillant ; éloigner les meubles et emballages, protéger les combustibles non déplaçables et les zones inférieures contre les étincelles ; vérifier échafaudage, moyens d'extinction, alarme et accès des secours. Maintenir la protection incendie ou prévoir des mesures compensatoires si elle est interrompue.
2. **Pendant :** assurer une surveillance continue, contrôler les projections et retombées incandescentes, garder les moyens d'extinction immédiatement accessibles et arrêter si les conditions changent.
3. **Après :** inspecter la zone et ses abords, rechercher les points chauds et maintenir une surveillance au moins deux heures avant de clôturer le permis.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Permis de feu, combustibles protégés, surveillance continue pendant les travaux et contrôle de la zone durant au moins deux heures après.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Prévention de la malveillance et des risques techniques

La direction veut répondre aux vols dans les véhicules stationnés, renforcer la protection physique du bâtiment administratif et mieux organiser les rondes de surveillance. Vous devez proposer les équipements adaptés, rappeler les conditions légales de la vidéosurveillance et structurer le contrôle des rondes ainsi que les consignes associées.

Question 1

Question 1.a). Décrivez le type de matériels nécessaires pour assurer une meilleure surveillance du parking à l'aide de caméras, en mentionnant les éventuels équipements complémentaires ou particuliers.

Pour couvrir le parking repéré près de l'accès au site, installer des caméras extérieures adaptées aux intempéries et au vandalisme, avec vision nocturne. Choisir des angles et une résolution permettant de repérer les faits utiles, sans zone masquée excessive.

Prévoir un enregistreur sécurisé, un écran au poste de garde, un réseau protégé, une alimentation secourue et, si l'éclairage est insuffisant, un éclairage complémentaire. Orienter les caméras vers les véhicules et les cheminements, en excluant la voie publique et les propriétés voisines.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Caméras extérieures nocturnes et anti-vandalisme, enregistreur sécurisé, supervision au poste de garde, réseau protégé et alimentation secourue.

Question 1.b). Rappelez les conditions légales de la vidéosurveillance.

Le dispositif doit répondre à un objectif légitime de sécurité et rester nécessaire et proportionné. Avant l'installation, informer les salariés et consulter le CSE. Afficher une information visible précisant les finalités, le responsable du traitement et les modalités d'exercice des droits.

- Limiter les prises de vues aux zones utiles, sans filmer la voie publique ni les propriétés voisines.
- Restreindre l'accès aux images, sécuriser leur conservation et les supprimer dès qu'elles ne sont plus nécessaires, généralement au plus tard après un mois.
- Respecter le RGPD et les obligations applicables ; une autorisation préfectorale est nécessaire pour filmer un lieu ouvert au public.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalité de sécurité, dispositif proportionné, information et consultation préalables, accès et conservation limités ; autorisation préfectorale si un lieu ouvert au public est filmé.

Question 2

Question a. **Renseignez le tableau d'étude indiqué dans le sujet.**

Le plan montre des accès extérieurs, des fenêtres et un escalier reliant les deux niveaux. Renforcer les points accessibles et les locaux sensibles, en conservant des issues utilisables pour l'évacuation. Les dispositifs doivent compléter la fermeture et le contrôle des accès.

Zone	Protection mécanique proposée	Vérification
Portes extérieures	Bloc-porte renforcé, serrure multipoints, paumelles protégées	Contrôle de fermeture et gestion des clés
Fenêtres accessibles	Verrouillage renforcé ; volets ou grilles adaptées si compatibles avec l'évacuation	Vérification à la fermeture
Site informatique à l'étage	Porte renforcée et serrure à accès restreint	Accès réservé aux personnes autorisées

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Renforcer portes et fenêtres accessibles ; sécuriser l'accès au site informatique et vérifier la fermeture de chaque ouverture.

Question 3

Question a. **Proposez un système de contrôle des rondes dans l'établissement.**

Mettre en place une ronde électronique : l'agent porte un lecteur et valide des points de contrôle identifiés aux accès et dans les locaux à surveiller. Chaque passage est horodaté, ce qui permet de vérifier le parcours et les horaires.

Programmer des horaires variables et définir les délais attendus. Le poste de garde suit les rapports et déclenche une procédure en cas de retard, d'absence de pointage ou d'anomalie. Prévoir une liaison radio ou téléphonique permanente, un dispositif de protection du travailleur isolé et la consignation des incidents.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Ronde électronique horodatée, points de contrôle identifiés, horaires variables, suivi des écarts et liaison avec le poste de garde.

Question b. **Positionnez sur les plans les points de contrôle nécessaires dans les deux niveaux du bâtiment administratif et numérotez-les dans l'ordre de la ronde.**

Le circuit proposé commence à l'accès et couvre les locaux du rez-de-chaussée, puis rejoint l'escalier. À l'étage, il repart de l'escalier et passe par les locaux indiqués avant le retour. Les repères numérotés sont placés dans les pièces ou zones à contrôler ; l'ordre peut être adapté au sens réel de circulation et aux consignes du site.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Points de contrôle, rez-de-chaussée

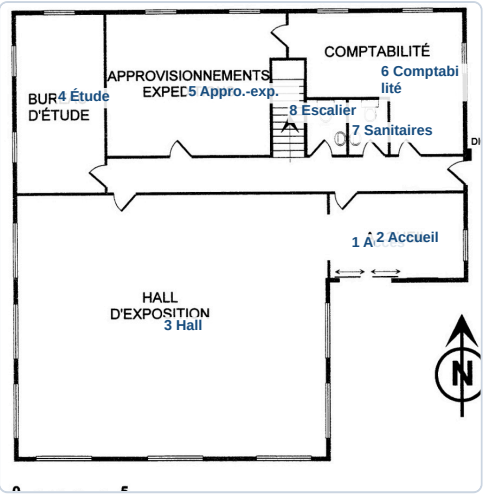

Points de contrôle, étage

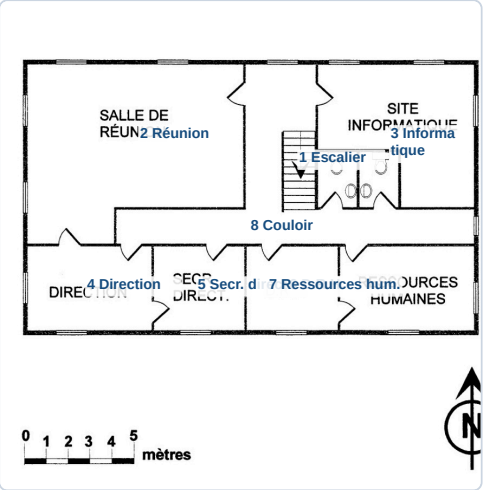

✓ RÉPONSE À RETENIR

Points de contrôle numérotés sur les deux niveaux : accès, locaux du rez-de-chaussée, escalier, puis locaux de l'étage.

Question c. Sans rédiger les consignes relatives à la première ronde, ou ronde de fermeture, dans le bâtiment administratif, détaillez les éléments qui devront y figurer en tenant compte des risques particuliers de certains locaux.

La consigne précise l'heure et le responsable de la fermeture, le parcours, les vérifications attendues et la conduite à tenir en cas d'anomalie. Elle prévoit de vérifier l'absence de personnes, la fermeture des portes et fenêtres, les accès, les éclairages inutiles, les odeurs ou traces anormales et le maintien des issues de secours libres.

- Dans les bureaux et le hall : vérifier les locaux, les ouvertures et l'absence de matériel laissé en fonctionnement sans nécessité.
- Au site informatique : contrôler l'accès et les alarmes ; ne pas interrompre le serveur, qui fonctionne 24 h/24.
- Noter les passages et anomalies, puis prévenir le poste de garde selon la procédure.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consigne traçable de fermeture : contrôles des locaux, accès, ouvertures, risques et issues, avec vigilance particulière au site informatique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BP Agent technique de prévention et de sécurité, repère D1, dure 3 heures, coefficient 4. Elle porte sur la prise en charge du site industriel DESMONTS MEUBLES. Les tâches évaluent l'analyse des risques incendie, les moyens de protection, la formation des EPI, les permis de feu, la vidéosurveillance, la protection mécanique et l'organisation des rondes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'analyse incendie relie les combustibles, les sources d'inflammation, les procédés et les protections propres à chaque bâtiment.
- Le potentiel calorifique se calcule à partir des combustibles présents et s'exprime ici en équivalent kilogrammes de bois.
- Le permis de feu organise les mesures de prévention avant, pendant et après des travaux comportant des points chauds.
- Une ronde contrôlée repose sur un circuit défini, des points de contrôle et des consignes adaptées aux risques des locaux.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les risques et les moyens de protection bâtiment par bâtiment, sans généraliser à tout le site.
- Pour les extincteurs, appliquez les extraits de la règle R4 APSAD fournis et tenez compte des surfaces et de la répartition indiquées.
- Présentez les mesures du permis de feu dans l'ordre demandé : avant, pendant et après les travaux.
- Numérotez sur les plans les points de contrôle dans l'ordre du circuit et adaptez les consignes aux risques particuliers des locaux.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter l'analyse des risques incendie pour chaque bâtiment ?

Pour chaque bâtiment, relevez l'activité, les matières présentes, les sources possibles d'inflammation et les conséquences d'un départ de feu. Examinez ensuite si les mesures de prévention et les moyens de protection sont adaptés aux risques.

Q : Que faut-il traiter dans un permis de feu ?

Présentez des mesures distinctes avant, pendant et après les travaux. Elles couvrent la préparation de la zone, la maîtrise des sources chaudes et des combustibles, la surveillance pendant l'intervention et les vérifications après la fin des travaux.

Q : Le sujet indique-t-il un barème ou une durée par question ?

Le dossier donne une durée totale de 3 heures et un coefficient 4, mais ne précise pas de barème ni de répartition des points par question. Répartissez le temps selon le nombre de tâches et l'importance des plans et analyses demandés.

Q : Quels éléments faut-il respecter pour les plans et les rondes ?

Placez les points de contrôle sur les plans des deux niveaux et numérotez-les selon l'ordre du circuit. Les consignes doivent préciser les vérifications à effectuer et intégrer les risques particuliers des pièces et locaux concernés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.